L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 323 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 21 JUIN 1890.

PETITES ANNONCES.

Académie française, espagnole et allemande (au collège de Dalbour) No 208 rue Canal.

Enseignement de la langue anglaise aux étrangers par une nouvelle méthode. Conversation. Pas de classe. Leçons particulières. Dames et messieurs. 9 heures du matin à 9 heures du soir. 9 avril—

A VENDRE.

A VENDRE—Par tous les pharmaciens, le Wilson Dysentery Remedy.
27 juin—1 [illegible]

A VENDRE—Résidence en briques, à deux étages, en bon état. Belle cour, jardin sur le côté. Dans le fond, un cottage contenant deux belles chambres et un cabinet. 237 rue Bourbon. 15 juin—1 sem

A LOUER.

Appartements meublés ou non meublés, 193, Rampart. 15 juin—1 sem

L'HOTEL Cosmopolitan, rue Royale, près Canal. S'adresser à J. B. Solari.
5 juin—1m

PAR LE CONSTABLE.

Jos. Markey vs. Jno. McVey.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans.—No. 17,954—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet le LUNDI, 30 juin 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
1 lot de liqueurs, 1 bureau, 1 jeu de vitrines.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et adjugée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
20 juin—20 25 30

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Syme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,265—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par David H. Syme, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 juin—21 26 29

Succession de Mme Rachel Burke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,492—Division B—Attendu que John R. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Rachel Burke, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 juin—20 25 29

Succession de Paul Forstall.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 30,444.—Division C.—Attendu que William Forstall a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Paul Forstall, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 juin—14 19 23

George D. Geddes vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,029—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par George W. Stockton, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 juin—12 17 21

Succession de Mme Elizabeth Meisel, femme décédée de Joseph Coleman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,349—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Coleman, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juin—13 17 21

Succession de Hermann H. Patemann et Mme Wilhelmine Finke, sa femme décédée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 29,036 et 29,037—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mlle Sophie Patemann, exécutrice testamentaire et administratrice de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juin—13 17 21

Succession de Reuben Hussey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,915—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John R. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 juin—14 19 23

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 30,489—Alfred S. Jackson vs ses créanciers.—Ordre—La cession des biens du pétitionnaire Alfred S. Jackson est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit tenue pardevant Ferdinand Kirchner, Esq., notaire public, mardi le 1er jour de juillet 1890 à 11 heures A. M. afin que le dit insolvable leur abandonne ses biens, leur soumette un état de ses affaires, obtienne sa décharge de toutes dettes, qu'un syndic soit nommé et toute action prise relativement à la disposition des effets abandonnés comme il sera nécessaire et voter sur toutes autres affaires qui pourraient être portées devant la dite réunion ainsi qu'il est demandé par le pétitionnaire, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et la propriété du pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 16 juin 1890.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19 juin—19 25—1er juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 30,439 — Division B.—Frederick Buerkle vs ses créanciers. — Ordre de Cour. — Que la cession des biens du pétitionnaire, Frederick Buerkle, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Wm. R. Kee, notaire, en son bureau, No 184 rue Commune, en cette ville, le premier jour de juillet A. D. 1890, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur [illegible] autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 17 juin 1890.
(Signé :) F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division B, maintenant absent sur congé.
Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN Député Greffier.
18 juin—18 23—juil 1

John P. Gaspard vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,871—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final et le tableau de distribution présentés par John P. Gaspard, syndic des créanciers de cette affaire ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 juin—17 23 28

Sol. B. Levy vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,989—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Samuel E. Worms, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juin—13 17 21

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—Division B—Dornbusch & Veuter vs leurs Créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires soit convoquée et tenue pardevant Arthur McGuirk, notaire, en son bureau Morris Building, en cette ville, le MERCREDI, 2ème jour de juillet 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer et déterminer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures contre les pétitionnaires soient suspendues [illegible] P. A. Duprez, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 30 mai 1890.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
2 mai—21—juin 7 21

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 15 JUILLET 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de... $300,000, soit		$300,000
1 Lot de..	100,000..	100,000
1 Lot de..	50,000........	50,000
1 Lot de..	25,000........	25,000
2 Lots de..	10,000........	20,000
5 Lots de..	5,000........	25,000
25 Lots de..	1,000........	25,000
100 Lots de..	500	50,000
200 Lots de..	300........	60,000
500 Lots de..	200........	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de...$500, soit.......	$50,000
100 Lots de...$300, ...	30,000
100 Lots de...$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit.........	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour ses prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,

New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits chartés sont reconnus par les plus hautes cours ; [illegible]

RAPPELEZ-VOUS que la COUR SUPREME DES ETATS-UNIS a décidé que la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane a un CONTRAT avec l'Etat de la Louisiane, qui N'EXPIRE PAS AVANT LE 1er JANVIER 1895.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à 12 mois de crédit de machines de valeur, d'instruments, d'outils, etc. Eugène Soniat, syndic vs Orleans Cotton Rope & Manufacturing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 30,069—En vertu d'un writ de Fieri Facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux et les jours et heures ci-après désignés, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

I. MERCREDI, 25 juin 1890, à 10 heures A. M., à l'entrepôt, Nos 97 et 99 rue Julia—1 lot de sacs en coton pour corde, carres, bobines, shaftings, navettes, harnais, établis pour meubles, balances Fairbanks, appareil à rouler, bois de charpente et fil de fer, bontons, tringle, fardeau, crocs en bois pour corde, corde en coton, meules, card clothing, courroies, Franklin roller cards—Franklin railway head et nombre d'autres articles, etc., selon un inventaire enregistré.

II. Et JEUDI, 26 juin 1890, à 11 heures A. M., aux moulins Chalmette, rue Nord Peters, entre les rues La Manche et Adams, dans le Troisième District de cette ville.
2 paires de Mules Curtis, Parr & Madley, fuseaux, poulies, dévidoirs laine filée, cylindre "slasher," "Warper Beams" Rouleaux et diverses objets accusés sur un inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée en lots aux plus offrants respectivement pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. Les acquéreurs respectifs fourniront des bons garantis par d'excellentes sécurités portant intérêt au taux de cinq pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. Le différents acquéreurs auront à déduire du montant de leurs enchères et paieront comptant leur pro rata des frais d'impression des honoraires du greffier et du shérif, commission, etc. se montant en tout à environ deux cent cinquante dollars ($250.)
CHAS W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 juin—14, 17, 21, 25, 26.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Presses, Outils, Pierres, etc., étant le contenu d'un établissement lithographique.

Chas. Kummel vs G. E. Von Hoff, Syndic de la Standard Music & Photo-Litho., Co., et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,284—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au local ci-après désigné, le SAMEDI, 21 juin 1890, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Au local No 48 rue Bienville.
La Presse Lithographique "Climax Wharfdale Letter Presse No 2," ensemble avec toutes les presses et outils pour graver et lithographier et un certain lot de machines, outils, pierres et autres articles nécessaires et qui servent à l'effet de faire le commerce lithographique ; le tout d'après un inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—10, 14, 17, 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de résidence, spacieuse et de valeur, dans le Quatrième District, sur les rues Félicité et Ste-Marie, dans le carré d'ilet borné par les dites rues et les rues Carondelet et St-Charles.

Michael Frank vs. Edward H. Lombard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,133—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 28 juin 1890, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Premièrement—Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Ste-Marie et Félicité, désignés par les Nos soixante-six, soixante-sept et soixante-huit sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, en date du 9 janvier 1829, et déposé comme plan No 62 dans le livre de plans de F. Grima, notaire. Les dits lots mesurent comme suit, à savoir :
Le lot numéro soixante-six mesure trente pieds de face à la rue Félicité, sur une profondeur de cent pieds cinq pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro soixante-cinq, et sur une profondeur de cent un pieds cinq pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro soixante-sept.
Le lot numéro soixante-sept mesure trente pieds de face à la rue Félicité, sur une profondeur de cent pieds cinq pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro soixante-six et quatre-vingt dix-neuf pieds deux pouces sur la ligne vers la rue Carondelet et le lot numéro soixante-huit mesure trente pieds de face à la rue Ste-Marie, sur une profondeur parallèle de quatre-vingt quatorze pieds quatre pouces et touche au numéro soixante-sept dans le fond.
Deuxièmement—Un morceau ou portion de terre dans le même ilet, avec les améliorations qui s'y trouvent, touchant aux lots faisant face à la rue Félicité mesurant trente pieds quatre lignes de face à la rue Félicité sur trente-neuf pieds deux pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ce lot étant la portion du fond du lot numéro soixante-quatre, sur le dit plan de B. Buisson, voyer, en date du 9 janvier 1829, ci-dessus décrit.
Troisièmement—Un autre morceau ou portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le fond de la dite propriété deuxièmement décrite, mesurant trente pieds quatre lignes sur la ligne du fond de la dite propriété deuxièmement décrite, sur une profondeur de vingt-deux pieds sur la ligne du côté qui le divise du lot numéro soixante-sept et a peu près vingt-cinq pieds, plus ou moins, sur la ligne du côté vers la rue Carondelet et dans le fond seize pieds dix pouces, commençant à la ligne du lot numéro soixante-sept puis courant sur une ligne oblique de huit pieds six pouces, puis à peu près sept pieds sur une ligne droite au point où il joint la ligne du côté vers la rue Carondelet, étant la portion du fond du lot de terre, désigné par le numéro soixante-treize, sur un plan fait par J. A. d'Hemécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant Charles Stringer, ancien notaire, le troisième jour de décembre 1866, étant aussi un acte de vente par la succession de E. V. Massicot (& Marot) à Joseph H. Wilson. Les deux dits morceaux, deuxièmement et troisièmement décrits, forment ensemble un lot de trente pieds, quatre lignes de face à la rue Felicity sur une profondeur d'à peu près soixante-trois pieds deux pouces sur la ligne vers la rue St-Charles et à peu près soixante-dix pieds plus ou moins sur la ligne vers la rue Carondelet, séparant les dits deux morceaux ou portions de terre du reste des dits lots numéros soixante-treize et soixante quatorze.
Etant la même propriété acquise par le défendeur de John M. G. Parker, selon acte pardevant Edgar Grima, notaire, le 10 janvier 1880. Titre enregistré au bureau de transfert livre 111, fol. 1,066.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 mai—24 31—7 14 21 28 juin

VENTES PAR LE CONSTABLE.

John Baccich vs. Ernest Lacher.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE Orléans.—No 13,333—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28me jour de juin 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Cinq terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, passages, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Toledano, St-Denis et St-Patrick, désignés par les numéros 18, 19, 20, 21 et 22, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, en date du 4 octobre 1872 et annexé à l'acte d'inventaire de la succession de Louis Flemange Drouet, pris par Oscar Drouet, notaire, les 16 et 17 octobre 1872. lesquels terrains mesurent, au pied américain, comme suit: Les terrains 18 et 19, chacun, 32 pieds de façade rue St Patrick sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; et les terrains 20, 21 et 22, chacun, 30 pieds de façade rue Toledano, sur 128 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant la même propriété qui fut acquise par le vendeur par achat de la succession de Louis Flemange Drouet, par acte pardevant Oscar Drouet, notaire, le 28 mars 1878, enregistré au Bureau des transferts, livre 107, pages 374 et 375 et acquis par Ernest Lacher, de Frederick Kniepp, le 8 octobre 1882, pardevant John Bendernagel, notaire, enregistré dans le C. O. livre 116, folio 542.
Saisi dans l'affaire susdite et sus-numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
24 mai—24 31 juin 7 14 21 28

AVIS LEGAUX.

AVIS SPECIAL.

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE la Nouvelle-Orléans, Salon No 16, Hôtel de Ville. Nouvelle Orléans, 28 mai 1890.

AVIS est par le présent donné que conformément aux dispositions de l'Article 48 de la Constitution de 1879 de l'Etat de la Louisiane, et une résolution du Conseil Municipal de la Ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 mai 1890, ladite corporation s'adressera à l'Assemblée Générale pour l'adoption du projet de loi suivant :

UN ACTE

faisant un devoir au juge d'une section de la Cour Criminelle de District, de la paroisse d'Orléans, d'instruire, avec le consentement de l'accusé ou du prisonnier, toute affaire échue à l'autre section en cas de vacances de l'autre section, ou toutes les fois que le juge de cette dernière section sera malade, absent ou autrement empêché de siéger ou qu'il y aura toute autre raison que la vacance ou la récusation.
Par décret du Conseil Municipal de la Ville de la Nouvelle-Orléans.
E. T. MANNING,
Secrétaire du Conseil.
29 mai—29—juin 5 12 19 26

Avis est ici donné par les détenteurs de certains prétendus bons et coupons de l'Etat de la Louisiane illégaux, qu'il sera fait application à la Législature pour obtenir un redressement convenable et équitable.
28 mai—28—4 11 19 27 juin

Avis est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la constitution, qu'il sera fait application à l'Assemblée Générale, à sa session actuelle, pour l'adoption d'une loi révoquant les prohibitions qui existent contre la conversion d'anciens bons émis en vertu de l'acte 115 de 1869 et décrétant la conversion conformément à l'acte 3 de 1874 ;—et pour tel autre redressement qui sera jugé bon.
25 mai—25—3 9 15 24 juin

Avis spécial.

Avis est ici donné que je présenterai à cette session de la Législature un projet de loi pour la création d'un District de Drainage pour la paroisse d'Orléans, établissant ses limites, pourvoyant à l'organisation d'un Bureau de Commissaires, définissant ses devoirs, pouvoirs et autres, pourvoyant à un revenu à cet usage et de [illegible] toutes lois en conflit.
S. D. [illegible]
20 mai—20—4 13 19 26 juin

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés faisant l'encoignure des rues Chestnut et Wall, dans l'ilet borné par les dites rues et Walnut et Esther.

Henry Wellmann vs. Charles Petrie

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,240—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 juillet 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—
Quatre certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Wall, Walnut et Esther, sur un plan du dit ilet, déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de A. Hero, Jr., notaire, comme plan No 33; lesquels lots sont contigüs l'un à l'autre, et mesurent chacun, trente pieds de face à la rue Chestnut sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No dix formant l'encoignure des rues Chestnut et Wall; les dits lots sont désignés par les numéros sept, huit, neuf et dix. Etant la même propriété achetée par le défendeur par achat de Geo. P. Bowers, d'après un acte passé pardevant A. Hero, Jr., notaire, le 27 avril 1872. Enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 101, folio 307.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 juin—17 24—juil 1 8 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ventes de machines—Outils—Instruments—Fournitures de bureau, etc., New Orleans Canal & Banking Company vs Orleans Cotton Rope & Manufacturing Co., No 29,346—Peter Labouisse vs le même, No 29,319—Eugène Soniat, syndic vs le même, No 30,069.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 26 juin 1890, à 1:30 heures P. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Sur les lieux connus sous le nom de Orleans Cotton Rope Manufactory, rue Constance, entre Julie et St-Joseph.
Un lot d'outils de forgeron—machine à percer—pelles à charbon—réservoirs en fer carrée—tuyaux—bouts de tuyaux—meules—vices—jack-screw—bouts de tuyaux à gaz—pendules—balances—2 tres—Niley patent—oil cabinet—steck and dies—150 baquets à incendie en métal—papier à emballage—échelles—new card clothing d'acier trempé pour cylindre de 30 pouces et d'affer—spindle et huile de cylindre de 24 et 22 pouces—un baril de corde coton 3 plis—un rouleau de corde fil de coton, thermomètres, fil, cordon—un lot de meubles de bureau et de meubles divers, conformément à un inventaire.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 juin—15 18 23 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Troisième District.

E. A. Cotton vs Charles W. Sullivan, Alphonse Victor Philips et als.—No 26,367.

E. A. Cotton vs. Charles W. Sullivan et als.—No 26,367.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,367.—En vertu de deux writ de fieri facias, un contre Charles W. Sullivan et les mineurs Viola Mary et Georgiana Emilia Sullivan et l'autre contre Viola Mary et Georgiana Emilia Sullivan, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 19 juillet 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Bons-Enfants (maintenant St-Claude), Français et Amour maintenant Rampart, désigné par le No (11) onze sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 12ème jour de décembre 1844 annexé à un acte passé pardevant F. de Armas, alors notaire en cette ville, en date du 9ème jour de janvier 1835 et mesurant vingt-huit pieds huit pouces de face à la rue Champs Elysées sur une profondeur de cent cinquante quatre pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles, vingt-huit pieds huit pouces sur la ligne du fond qui le sépare du lot No 23 au pied américain borné sur la gauche par les lots Nos 12 et 16 et une partie du lot No 17, et sur la droite par le lot No 10.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—16 23 30—7 14 19 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété formant le coin des rues Washington et Clara dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Magnolia et Sixième.

David Jung vs Anton Weiss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,891—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 juillet 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Clara, Sixième et Magnolia, désigné comme lot No 22 dans l'ilet No 27 formant l'encoignure des rues Washington et Clara, mesurant trente pieds de face à la rue Washington sur cent vingt-huit pieds de profondeur et face à la rue Clara. Enregistré au Bureau des Aliénations, livre 122, folio 173.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 juin—10 17 24—1 8 12 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété, près du Parc Audubon, Sixième District.

Arthur Denis vs. W. G. Wehner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 29,050—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 juillet 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Sept certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par la ligne inférieure du Upper City Park, situé dans la partie supérieure de la ville, les rues Camp, Calhoun et Magazine, et connu comme ilet No 29, de Burthe ville ; les dits sept lots sont désignés par les Nos 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 sur un plan du dit ilet dressé par Arthur de Armas, député voyer de la ville, daté le 21 avril 1884, et annexé à un acte de vente du lot No 1 du dit ilet, à John Q. Flynn, passé pardevant George C. Préot, notaire, le 27 septembre 1884, et ayant les mesures suivantes d'après le dit plan, à savoir :
Les lots Nos 5 et 6 mesurent chacun vingt-huit pieds 5 pouces et trois lignes de face à la ligne inférieure du Upper City Park. sur une profondeur de cent soixante-trois pieds un pouce, et une largeur sur la ligne du fond de vingt-huit pieds trois pouces et quatre lignes ; les lots 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun vingt-huit pieds cinq pouces de face à la ligne inférieure du Upper City Park, sur une profondeur de cent trente six pieds six pouces et quatre lignes entre lignes parallèles ; le dit lot No 10 formant l'encoignure de la rue du Camp et de la ligne inférieure du Upper City Park, et le lot No 11 mesure vingt six pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent treize pieds huit pouces, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 juin—10 17 24—1 8 12 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Coton.—Coton.—Coton.

John B. Lallande vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 29,164—En vertu d'un ordre de vente daté le 7 février 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 21 juin 1890, à 1 heure P. M., de la propriété ci-après décrite à savoir :
Au Columbia Cotton Press, coin des rues Tchoupitoulas et Terpsichore—
35 Bailes de coton.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 juin—10 14 17 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

H. T. Cottam & Co., Shelby Seymour, subrogé, vs Félix Walker et Ella F. Bondurant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,911—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le LUNDI, 23 juin 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Tous les droits, titres et intérêt de la défenderesse Ella F. Bondurant dans un certain contrat d'assurance fait par la Equitable Life Assurance Society des Etats-Unis comme il appert d'après la police d'assurance No 39,401 sur la vie de Félix Walker en faveur de la défenderesse Ella F. Walker, maintenant veuve de Walter R. Bondurant. Le dit contrat est pour la somme de cinq mille dollars payables par la dite Equitable Life Assurance Society of the United States à la dite dame Ella F Bondurant à la mort du dit Félix Walker, et porte la date du 30 janvier 1869 ; le contrat est connu sous le nom de "Ordinary Life". Le dit Félix Walker est encore vivant.
Les primes sur la dite police ont été payées ponctuellement, et les futures primes de $87 85 chacune sont payables par trimestre, la prochaine prime étant payable le 20 juillet 1890. D'autres détails relatifs au dit contrat d'assurance sont contenus (on peut s'y référer) dans une copie de la dite police No 39,401 enregistrée au bureau du soussigné Shérif Civil.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 juin—11 14 19 23 23

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement : $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur, LE CLUB DE LA [illegible] [illegible]

Bureau, 108 rue [illegible] entre [illegible] et [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Grains.

John B. Lallande vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—No 29,164.

PAR E. CURTIS, encanteur—Bureau, 201 rue Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 29,164, daté le 9 juin 1890, à moi adressé, je vendrai, au local No 113 rue St-Charles, le SAMEDI, 21 juin 1890, à 10:30 heures A. M., sans égard à l'estimation—
Un lot de meubles de maison et effets, chandeliers, etc., d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
12 juin—12 15 20 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété résidence de choix dans le cinquième district, rue Bartholomew, entre les rues Peters et Delaronde.

Succession de James F. Fowler.

PAR CURTIS, BUREAU DE PROPRIETES FONCIERES.—E. CURTIS, encanteur—Bureau Nos 65 et 67 rue Carondelet—SAMEDI, 19 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, premier district, en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 2 juin 1890, dossier No 29,690, dans l'affaire de la succession de James F. Fowler, décédé, il sera vendu à l'encan—
Un lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bartholomew, Peters, Delaronde et Seguin, désigné par le No 11; mesurant 30 pieds de face à la rue Bartholomew, sur 155 pieds 1¼ pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 12 et 155 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare des lots 5 à 10, mesure française. Les améliorations comprennent une résidence en bois confortable à deux étages, contenant un salon, une salle à manger, antichambre et cuisine au rez-de-chaussée ; deux chambres à coucher au premier de chaque côté ; trois de la rue ; deux citernes et toutes les dépendances habituelles.
Acte de vente pardevant J. Zach. Spearing, notaire, aux frais des acquéreurs.
18 juin—18 21 28—juil 5 12 19

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage à double corps de logis recouvert en ardoises.

Nos 101 et 103 rue Cypress, entre les rues Clara et Willow.

Succession de Mme Mary D. Bradley, décédée.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 19 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 16 juin 1890, dossier No 29,313, pour le compte de la succession de Mme Mary D. Bradley, décédée, il sera vendu à l'encan—
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par le Florida Landing ou Julia, les rues Cypress, Clara et Willow, désigné par la lettre "C," 1 quel lot mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Cypress sur une profondeur de 62 pieds 3 pouces, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, avec l'usage perpétuel d'une allée de chaque côté de 3 pieds de large, s'ouvrant rue Cypress, d'après un plan à l'endroit de la vente.
Les améliorations comprennent un cottage en bois à double corps de logis recouvert en ardoises, connu comme les Nos 101 et 103 rue Cypress, avec deux chambres, cuisine et cabinet de chaque côté, et rapportant $14 par mois, en bon état.
Termes—Comptant en passant les titres, 10 pour cent payé comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumant les taxes de 1890 en outre de l'adjudication.
Acte de vente pardevant James Simon, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
18 juin—18 22 29—juillet 6 13 19

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

Propriété de résidence de choix dans le Deuxième District, sur l'avenue Esplanade, entre Chartres et Decatur.

La Résidence Mioton.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD, encanteurs.—Bureau 164 rue de la Commune.—SAMEDI, 21 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan :
Cette grande et belle résidence en briques bien bâtie, connue comme le No 42 rue Esplanade, entre Chartres et Decatur (dans l'ilet borné par la rue Quartier), contenant vestibules, gaz, eau, salle à manger, cuisine, [illegible] chambres à coucher, chambre à bain et toutes les commodités, cour pavée. Le terrain mesure 51 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Esplanade, sur une première profondeur de 100 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne parallèle à la rue Decatur, s'étendant vers la rue Quartier, auquel point elle se rétrécit de 1 pied 10 pouces 5 lignes vers la rue Chartres ; de là une deuxième profondeur de 9 pouces 4 lignes ; de là 50 pieds 3 lignes sur une ligne parallèle à la rue Quartier, s'étendant vers la rue Chartres ; de là 110 pieds sur une ligne parallèle à la rue Chartres jusqu'à la rue Esplanade.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans, avec 7 0/0 d'intérêt par an ; assurance, frais d'avocat et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes de 1890. Dix pour cent seront requis au moment de l'adjudication.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Charles Belle, notaire.
14 juin—à la date

PAR S. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété Commerciale de Choix dans le Premier District.

Dans l'affaire de Peter Johnson vs. August Bernau.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 30,263.

Vente pour effectuer un partage.

PAR S. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon — SAMEDI, 19 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, décrétant un partage dans cette affaire, rendu le 2 juin 1890 et signé le 6 juin 1890, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Joseph, Nouvelle Levée, maintenant Sud Peters, Julia et Commerce, désigné par le No 118, formant l'encoignure des rues St-Joseph et Nouvelle Levée, maintenant Sud Peters et mesurant en mesure américaine, 17 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, maintenant Sud Peters, 17 pieds 6 pouces et 4 lignes de fond sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue St Joseph.
Voyez le plan à la Bourse.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant ; la balance, s'il y en a, à un et deux ans de crédit, ou à un an à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit devant être garantie par des billets de l'acquéreur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acte devant porter toutes les clauses de garanties usuelles de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection, les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des billets L'acquéreur devra payer en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
12 juin—12 14 21 28—5 12 19 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Troisième District, coin des rues Girod et Musique.

Succession de Jules Maupas et sa femme.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D—No 22,940.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 12 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 5 juin 1890. je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges lui appartenant ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville.
Le dit lot est désigné par le No 13 de l'ilet No 107, borné par les rues Urquhart, Girod et Musique et l'avenue Washington, sur un plan de L. Surgi, du 3 février 1857, et déposé en l'étude de C. W. Fowler, notaire, sous le No 23 du livre de plans de Louis Forand ; le dit livre de plans est actuellement déposé au bureau des archives des notaires de cette ville ; le dit lot de terre forme le coin des rues Girod et Musique, et mesure 35 pieds de face à la rue Musique sur 118 pieds de profondeur et de face à la rue Girod.
Les améliorations consistent de deux jolis cottages—un contenant 4 chambres, cuisine dans le fond ayant 2 chambres et hangars. L'autre contenant 5 chambres, cuves, grande cour, arbres touffus, lieux d'aisance, etc.
Conditions—La moitié ou plus comptant et la balance payable dans un an garanti par billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue. L'acte devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de poursuites pour en forcer le paiement. Les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée au détenteur des billets. L'acquéreur assumera les taxes de 1890.
L'acte de vente pardevant W O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur ; un dépôt de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.
9 juin—9, 14, 21, 28—jul let 5, 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 30,305—Division —.—Vaccaro et Tortorich, et Joseph Vaccaro et D. J. Tortorich comme membres de la dite raison sociale et individuellement, vs. Leurs Créanciers.—Ordre : Considérant la soumission des pétitionnaires aux exigences de la loi ; il est ordonné—Que la pétition de Vaccaro et Tortorich, comme raison sociale, et de Joseph Vaccaro et Dominick J. Tortorich, comme membres de la dite raison sociale et individuellement, faisant application pour un répit, soit enliassée, et qu'une réunion des créanciers des dits pétitionnaires soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le SAMEDI, 19me jour de juillet 1890, à 11 A. M., dans le but de voter sur l'application des dits pétitionnaires, devant leur être accordé six, douze et dix-huit mois, dans lesquels ils puissent payer leurs obligations en trois versements égaux, et pour telles autres raisons que la loi pourra autoriser qui pourront être soumises à la dite réunion des créanciers, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues ; et que A. A. Grandpré, Esq., avocat, soit nommé avoué pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 7 juin 1890.
(Signé :) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme ;
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
9 juin—9 25—juil 19

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété d'entrepôt de choix Nos 122 à 126 rue Magasin entre Lafayette et Girod.

Vente à l'encan à crédit.

Dans l'affaire de l'interdiction de Daniel S. Dewees.

No 25,779—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Frederick D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B" en date du 31 mai 1890, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir :
La propriété "Entrepôt," de choix, Nos 122 à 126 rue Magasin, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Fouchet, Lafayette et Girod. Le terrain est composé du tout des lots 2, 3, 4, 10, 11 et 12 sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. B. Cenas, notaire, le 12 avril 1850. Les dits lots se touchent et mesurent ensemble 59 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Magasine (et s'étendant au travers de l'ilet) 59 pieds 2 pouces 3 3-5 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Girod, et 172 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Lafayette, le tout plus ou moins. Cette propriété est louée à bail jusqu'au 1er octobre 1890, à M. J. Watts Kearny.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit avec 7 pour cent d'intérêt par an, garanti par hypothèque spéciale et privilèges et liens de vendeur sur la propriété avec toutes les clauses usuelles de garantie 10 pour cent de dépôt devant être payé au moment de l'adjudication et l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de 1890.
Acte de vente pardevant Jno. Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
1er juin—1er 7 14 21 28—juil 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence rue Girod, entre Carondelet et Baronne.

—ET—

Une propriété-cottage double rue Bassin, entre Terpsichore et Euterpe.

John Stumpf vs. Katie Stumpf et als.

No 29,732—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

Vente judiciaire pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu de deux jugements rendus dans cette affaire par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, le 16 mai 1890 et le 9 juin 1890, il sera vendu à l'encan—
1° Six résidences en briques à un étage Nos 194 à 200 rue Girod, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, Julia, Carondelet et Baronne ; les lots sont désignés par les lettres A, B, C, D et F, sur un plan ou certificat de voyer fait par P. A. D'Hémécourt, député-voyer de ville, en date du 22 mars 1890. Lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun comme suit, à savoir :
Le lot A mesure 15 pieds 8 pouces 1 ligne de face à la rue Girod sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.
Le lot B mesure 14 pieds 7 pouces sur la rue Girod, sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, 1 pied 6 pouces sur la façade du dit lot, la plus rapprochée de la rue Baronne, sur 44 pieds de profondeur de la rue Girod, avec une portion semblable touchant au lot C et constituant une allée commune de 3 pieds pour l'usage des dits lots B et C.
Le lot C mesure 14 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Girod, sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, 1 pied 6 pouces de la façade du dit lot le plus rapproché de la rue Carondelet, sur 44 pieds de profondeur de la rue Girod, avec une portion semblable touchant au lot B et constituant une allée commune de 3 pieds pour l'usage des susdits lots B et C.
Le lot D. mesure 14 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Girod sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, 1 pied 6 pouces de la façade du dit lot, la plus rapprochée de la rue Baronne, sur 44 pieds de profondeur de la rue Girod, avec une portion semblable touchant au lot E, et constituant une allée commune de 3 pieds pour l'usage des susdits lots D et E.
Le lot E. mesure 14 pieds 7 pouces de face à la rue Girod sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, 1 pied 6 pouces de la façade du dit lot la plus rapprochée de la rue Carondelet, sur 44 pieds de profondeur de la rue Girod, avec une portion semblable touchant au lot D et constituant une allée commune de 3 pieds pour l'usage des susdits lots D et E.
Le lot F mesure 15 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Girod, sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
2° Le cottage en bois à un étage à double corps de logis, Nos 428 et 430 rue du Bassin, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bassin (autrefois White), Franklin, Terpsichore et Euterpe désigné comme lot No 7, et mesurant 32 pieds de face à la rue Bassin, sur 97 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et le reste à un crédit de 1 et de 2 ans à partir du jour de la vente, en billets des acquéreurs portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur, avec transfert des polices d'assurance, honoraires d'avocat pour le cas de poursuites judiciaires, et toutes les autres clauses ordinaires de garantie. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1890 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
Actes de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.
12 juin—12 15 28—5 12 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Propriété Sulphur Spring

Bien améliorée et cultivée, Et deux morceaux de terre attenants.

Pâturage et terre de bois pour construction, près de Covington, Lne.

A l'encan pour du crédit.

Succession d'Adam Thomson.

No 27,679.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 12 mai 1890, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur, à savoir—
1° La propriété Sulphur Spring, située à à peu près un demi mille au nord de la ville de Covington, dans la paroisse St-Tammany, Lne, étant une partie de la Section 37 Township 6 Sud du Range 11 Est, ayant à peu près 338 47|100 acres, borné au Nord à l'Est par la rivière Bogue Falaya et à l'Ouest par le chemin Lee Ferry. Ces terres sont toutes encloses et en partie cultivées en cannes à sucre, maïs et avoine, ayant à peu près 25 acres en plant de cannes et quelques souches. Il y a une grande sucrerie avec chaudières, machine, moulin et équipage, grange, écurie, hangar à fourrages, cabanes pour travailleurs, etc.; face au chemin Covington, la principale avenue. Il y a deux cottages et vers le centre une maison de fermier et un cottage séparé. Il y a sur le terrain trois abondante sources deux desquelles sont sulfureuses et une ferrugineuse, cette dernière est entourée d'une jolie et grande fondation en briques convenable pour une grande bâtisse. Ces belles sources sont renommées dans tous le Sud pour leurs propriétés médicinales et curatives. Les communications avec la ville sont constantes et rapides.
2° Le morceau Grazing touchant au terrain ci-dessus et face sur A. à l'ouest du chemin Lee Ferry, ayant à peu près 322 53|100 acres et presque tout défriché et entouré, traversé par le [Mile et North Branches:] sur ce terrain il y a un grand puits de source minérale. Le terrain formé une partie de la section 37, Township 6 South Range 11 East, ayant à peu près 640 acres de terre presque tout en bois pour construction, ayant une grande façade sur la rivière Bogue Falaya, et est traversé par deux chemins Covington et le Mile Branche
Conditions—La moitié ou plus comptant, au gré des acquéreurs, la balance des prix respectifs de l'adjudication à un crédit de un, ou un et deux ans du jour de la vente, en billets des acquéreurs, portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de l'adjudication, jusqu'à maturité et jusqu'à parfait paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, l'assurance de toutes les améliorations et le transfert des polices aux détenteurs des billets, ensemble avec la clause pénale de 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de poursuite pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles de garantie, les acquéreurs assumant le paiement des billets et toutes les taxes pour l'année 1890 et devant déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire.
18 mai—18 24 31—juin 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

La résidence No 330 rue Conti

Adam Wagathe et als vs Mme Charlotte Burkhardt et als.

No 30,008—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente judiciaire pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J Hoey, encanteur,—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 28 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci dessus par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, le 15 mai 1890 il sera vendu à l'encan :
La résidence en bois à deux étages No 330 rue Conti, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Bienville, Rampart et Prieur, le lot mesure 21 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 65 pieds entre lignes parallèles, plus ou moins.
Conditions comptant.—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour l'année 1890 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente. Acte de vente au frais de l'acquéreur pardevant A. J. Lewis, notaire.
24 mai—24, 31—juin 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété coin Constance et Philip.

Vve Annie Bopp vs Henry B. Bopp et William Bopp.

No 29,717.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente judiciaire en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu du jugement rendu dans l'affaire ci dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, le 16 mai 1890, il sera vendu à l'encan—
Le grand lot et améliorations qui s'y trouvent, coin nord-est des rues Constance et Philip, dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip, Jackson, Constance et Laurel, désigné comme lot No 6, et mesurant 33 pieds 3 pouces 3 1/2 lignes de face à la rue Constance sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Philip, formant le coin des dites rues.
Conditions—Comptant ; l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes pour l'année 1890 et devant faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Benjamin Ory, notaire.
24 mai—24 31—7 14 21 28 juin

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété à l'encoignure des rues Johnson et Laperouse.

Succession de Mary Bauer, épouse de Antoine Maurer.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau : Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 12 juillet 1890, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 décembre 1889—la propriété suivante, savoir :
Un terrain d'encoignure situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Lapeyrouse, Onzaga Johnson et Galvez, mesurant 31 pieds de face rue Lapeyrouse sur 117 pieds 9 pouces de profondeur et faisant face à la rue Johnson. Ensemble, une maison couverte en ardoises, ayant plusieurs chambres, cuisine, citerne, lieux d'aisance et un grand hangar dans le fond du terrain.
Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant A. J. Villeré, notaire. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé.
11 juin—11 21 28—juillet 5 10 12

PAR W. A. KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE

MAGASIN ET MAISON DE RESIDENCE

Coin nord-ouest des rues Constance et Thalie,

ET QUATRE MAISONS

Rue Thalie, entre les rues Constance et Magasine.

Succession de Michael Clark.

Nos 29,967—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur, successeur de C. E. Girardey & Co.—Bureau, No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juillet 1890, midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 5 juin 1890, et rendu dans la susdite affaire, les propriétés ci-après décrites, savoir :
Un certain terrain situé dans le premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Constance, Thalie, Magazine et Erato ; le dit terrain mesure 31 pieds. 11 pouces et 5 lignes de façade rue Constance, sur une profondeur et une façade de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes rue Thalie ; le tout entre lignes égales et parallèles. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, comprenant :
1° Le magasin à un étage en boiset une maison de résidence, Nos 75 et 77 rue Constance, coin Thalie.
2° La rangée de maisons en bois à un étage, soit quatre maisons, Nos 125, 125 1/2, 127 et 127 1/2 rue Thalie.
3° La maison en bois, à un étage, 129 rue Thalie.
Convenables comme centre commercial, à proximité d'églises, d'écoles, de marchés ; à michemin des chars des rues Magazine et Annonciation, et rendant environ $600 par an ; c'est un placement bon et sûr.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1890 en sus du prix d'adjudication ; 10 pour cent du prix sera exigé comptant au moment de la vente.
L'acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire aux frais de l'acquéreur.
11 juin—11 14 21 28—juil 5 12

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété cottagère à l'encan, No 84 rue Polymnie, entre Carondelet et Baronne, et No 426 rue St-André.

Succession de Michael L. O'Connell.

No 29,982.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur.—Bureau : No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 21 juin 1890 à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", daté le 14 mai 1890, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—
1° Le cottage, No 84 rue Polymnie, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Polymnie, Chemin Félicité, Carondelet et Baronne. Le terrain est composé de deux lots, désignés comme Nos 7 et 8, se touchant et mesurant ensemble 54 pieds 4 pouces de face à la rue Polymnie, 54 pieds 8 pouces et 4 lignes de face au Chemin Félicité, 119 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Carondelet et 108 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne du côté de la rue Baronne.
Ensemble avec et comprenant un morceau de terre désigné par la lettre K formant toute la façade du dit carré rue Félicité et mesurant 293 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur ; et 1 pied 2 pouces et 5 lignes de façade rue Carondelet. Cette propriété constitue une très avantageuse et confortable demeure et dans un très agréable quartier contigue et avoisinant les maisons de résidence de MM. Gonzales, Schwartz et Kassler.
2° Le cottage double, en bois, Nos 426 et 428 rue St André, dans le Quatrième district de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues St-André, Dryades Joséphine et Laurent. Le terrain est désigné par le No 6 et mesure 32 pieds de façade rue St-André sur 60 pieds 1 pouce de profondeur, entre lignes parallèles, et il forme l'angle des rues St-André et Laurent ; quartier bien bâti ; les chars de la rue Dryades passent devant la propriété.
Conditions—Comptant ; les acquéreurs devront assumer le paiement des toutes les taxes sur les dites propriétés pour cette année, 1890, et déposer 10 pour cent du prix de leurs enchères au moment de la vente.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant John G. Eustis, notaire.
17 mai—17 24 31—7 14 21 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Villa sur l'Avenue.

Coin sud-ouest de l'avenue St-Charles et de la rue Septième.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu dans l'affaire de Gilbert H Green vs ses créanciers, No 19,731, du dossier de la dite Cour, daté du 21 mai 1890, il sera vendu à l'encan—
L'élégante villa et de grands terrains. No 713 avenue St-Charles, dans le quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St-Charles et les rues Carondelet, Septième et Huitième. Le terrain mesure 238 pieds de face sur St-Charles sur 140 pieds, plus ou moins, de profondeur et de façade à la rue Septième. 120 pieds de profondeur sur la ligne opposée du côté de la rue Huitième, à la dite profondeur le dit terrain s'élargit vers la rue Huitième et 32 pieds 2 pouces, et ensuite une autre profondeur de 20 pieds, plus ou moins, à la ligne du fond, laquelle mesure 127 pieds 3 pouces de largeur.
La résidence est retirée de toutes les lignes du lot avec une barrière ouverte en fer sur le devant, terrains dans les jardins et gazon, un élégant intérieur fini et admirablement arrangé pour le bien être et la commodité d'une grande famille ; la localité est une des mieux améliorées et des plus attrayantes sur l'Avenue.
Conditions—Un tiers ou plus comptant ; le reste à un et à un et deux ans de crédit en paiements égaux, démontrés par les billets de l'acquéreur, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir du jour de vente et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de garantie, telles que assurance, honoraires d'avocats en cas de poursuit s, etc., l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes de la présente année en outre du prix de l'adjudication et devant déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant N. B. Trist, Esq., notaire.
24 mai—24 31—juin 7 14 21 28

PAR BAUMGARDEN & FRIEDICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage d'un cottage double de choix bien rémunérateur.

Nos 62 et 62 1/2 rue Troisieme près Fulton.

Patrick Melheren vs Mme P. A. Melheren, sa femme et autres.

No 29,979—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDICHS. George G. Friedichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune.—SAMEDI, 28 juin 1890 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement rendu le 14 mai 1890 et signé le 21 mai 1890, par l'Hon. A. Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus nommée.
Le cottage double en bois bien situé, avec deux étages en arrière, Nos 62 et 62 1/2 rue Troisième, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Quatrième Fulton et Rousseau, retiré de la rue, et ayant galeries sur le devant, escaliers, couloirs, six chambres, hangars, citernes, cours et corridor, etc., à chaque corps de logis. Le lot mesure 30 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Troisième sur 127 pieds de profondeur, entre lignes parallèles près de la place Clay, dans un voisinage bien habité. Cette jolie propriété commande un loyer régulier rapportant actuellement $264 par an.
Conditions—Un tiers ou plus comptant ; la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de garantie ; l'acquéreur assumera les taxes de 1890 et fera le dépôt accoutumé de 10 pour cent comptant pour lier la vente.
L'acte de vente pardevant James Simeon, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 mai—26 31—juin 7 14 21 28

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

Magnifique Cottage Double

—DANS LE—

Troisième District,

Coin Mandeville et Robertson.

VOISINAGE BIEN HABITE.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD, encanteurs, bureau 164 rue de la Commune—SAMEDI, 21 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu—
Ce magnifique cottage double en bois No 255 rue Mandeville, coin Robertson, dans l'ilet borné par les rues Claiborne et Espagne, et contenant de chaque côté 4 pièces, trois chambres et une cuisine dans le fond. Cette propriété étant bien placée peut rapporter près de $20 par mois. Le lot mesure à peu près 42 pieds de face à la rue Mandeville sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue Robertson, le tout plus ou moins.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le balance à 1 et 2 ans, 7 pour cent par an d'intérêt, assurance, honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes de 1890. 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John Bendernagel, notaire.
15 juin—à date

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux du Cosmopolitan Hotel, chez Dazet, aux Bureaux et [illegible].

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & DENIS.

Cottage et deux terrains, rue Robert, entre les rues Camp et Chestnut.

Succession de Frank L. Uter.

No 30,202—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR MACON, PAUL & DENIS— Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 12 juin 1890, dans l'affaire de la succession de Frank L. Uter, Dossier No 30,202, il sera vendu à l'enchère publique—
Deux terrains avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le carré 92, borné par les rues Chestnut, Camp, Robert et Soniat, Sixième district de cette ville, désignés par les numéros 5 et 6, sur un plan annexé à un acte passé pardevant W L. Peace, notaire, en date du 25 mars 1872.
Le terrain No 5 mesure 30 pieds, 5 pouces de façade rue Robert, sur 1/5 pieds de profondeur. Le terrain No 6 mesure 30 pieds, 6 pouces de façade rue Robert, sur 125 pieds de profondeur. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage en bois, citerne, etc.
Conditions—Comptant. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant E. H. Downing, notaire. Un dépôt de 10 0/0 sera exigé à la vente.
21 juin—21 28 juillet 5 12 19 26.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Montre en or, Bijouterie, etc.

Succession de Salomon Weis.

No 29,402—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—JEUDI, 26 juin 1890 à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 juin 1890, dans l'affaire de la succession de Salomon Weis, il sera vendu à l'encan, savoir—
Une montre en or et diverses pièces de bijouterie.
Conditions—Comptant.
14 juin—14 21 25 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix du Premier District.

Joli cottage double en bois. No 432 rue Gravier coin Prieur, et maisons en bois dans le fond et face à la rue Prieur.

Succession de Patrick McGrath et femme et d'Edward McGrath.

No 30,078—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR MACON, PAUL & DENIS. Albert Paul, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, daté le 26 mai 1890, dans l'affaire de la succession de Patrick McGrath et sa femme et d'Edward McGrath, il sera vendu à l'encan, à savoir :
Deux lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Perdido, Prieur et Johnson, désignés par les Nos 26 et 27 contigus l'un à l'autre et mesurant comme suit :
Le lot No 26 a 30 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur, et le lot No 27 a 120 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la rue Prieur, se reliant aux lignes du lot No 26 à un point de façon à former un angle de 120 pieds sur la ligne de division, et a 30 pieds 2 pouces de large dans le fond.
Les améliorations comprennent un joli cottage en bois à double corps de logis No 432 rue Gravier, coin Prieur et plusieurs cottages en bois dans le fond et faisant face à la rue Prieur et désignés par les Nos 1, 2 et 2 1/2 rue Prieur.
Le tout rapportant environ $32 par mois, indépendamment de la moitié de la propriété du coin qui est occupée par les héritiers.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an, garantis par lien du vendeur et hypothèque, pour garantir le paiement du capital et de l'intérêt. Ensemble avec les clauses de garantie usuelles d'assurance, frais d'avocat, etc. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1890 en dessus du prix d'adjudication.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant W. O. Hart, notaire. Dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une nouvelle résidence-cottage rue Troisième.

(Carrollton.)

Succession d'Adolphe Fritsche.

No 29,345.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division "C".

PAR MACON, PAUL & DENIS, encanteurs—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon F A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mai 1890, dans l'affaire de la succession d'Adolphe Fritsche, il sera vendu à l'encan, à savoir—
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, anciennement ville de Carrollton, dans l'ilet No 12 "S", maintenant 112 du nouveau plan de la ville, borné par les rues Léonidas, Jefferson, Troisième et Burthe. Le dit lot est désigné par le No 11 et mesure 30 pieds de face à la rue Troisième, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles, et selon le plan de W. H. Williams, voyer, en date du 23 décembre 1863 et déposé en l'étude de O. C. Porter, ancien notaire. Les améliorations consistent en une jolie résidence-cottage, avec galerie, cuve, etc., lieux etc. Sur le derrière se trouve un joli verger, etc.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année courante.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Fred Diebel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent à la vente.
24mai—24 31—7 14 21 28juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage et Grand Terrain Dans le Troisième District.

No 28,281—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E.

Succession de Joseph Schwartz.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 16 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E en date du 21 mai 1890, dans l'affaire de la succession de Joseph Schwartz, il sera vendu à l'encan, à savoir :
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Union, Urquhart et Girod, mesurant 32 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 120 pieds, désigné par le No 486 de la rue Bagatelle.
Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage, cuisine, bâtisses, quatre pour wagon, etc.
Conditions—Comptant, L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1890 en sus du prix de son adjudication.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant F. J. Dreyfous, notaire.
27 mai—27 31—7 14 21 28 juin

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans

—

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 29,164—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

John B. Lallande vs ses créanciers.

Grande vente à crédit

Belle résidence rue St-Charles.

Lot et améliorations rue Laharpe, Lot, etc., sur la rive du lac Pontchartrain, Maison de bateau de plaisir à West End. Lot, etc., à Trenton, paroisse Ouachita, Lne.

Lots, etc., à Ouachita, paroisse Union, Lne.

Un terrain à Est Baton Rouge, Lne. Ilets dans la ville de Baton Rouge, Lne. Lots dans différentes parties de la ville de Baton Rouge.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.—Il sera vendu JEUDI, 3 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, premier district, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 20me jour de mai 1890, à moi adressé :
1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Charles, Carondelet Lafayette et Poydras ; l'un d'eux est désigné par le No 8 et mesure cinquante-cinq pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Saint Charles sur cent soixante-dix pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles et l'autre lot adjoignant le lot No 8 ci dessus, mesure vingt pieds huit pouces et deux lignes de face à la rue St-Charles, sur cent quatre pieds six pouces de profondeur, avec servitudes.
Les améliorations consistent d'une belle bâtisse en briques à trois étages, solidement construite, contenant au rez-de-chaussée deux grands salons avec larges portes à deux battants, cabinet de lecture, salle à manger, fumoir, office, chambre à bain, cabinet, grand couloir, escalier, galeries sur le côté et six chambres.
Le second étage ayant six chambres à coucher et quatre chambres à bains et cabinet, grande galerie sur le côté et dans le fond, couloir et escalier.
Le troisième étage ayant cinq chambres à coucher et trois chambres à bains, couloir et escalier.
Aussi une cuisine en briques à deux étages, attenant à la bâtisse principale, ayant au rez-de-chaussée une grande cuisine avec un "range", office, chambre à provisions, cave à vin, lieux d'aisances, chambre pour charbon et coke ; et au second étage quatre grandes chambres à coucher, escalier, lieux d'aisances et cabinets, galerie sur le côté, se liant avec la bâtisse principale.
Les dépendances consistent en une bâtisse en briques à deux étages, ayant deux grandes chambres, une à chaque étage.
Aussi, une belle écurie en bois, couverte en ardoises, contenant cinq grandes stalles et remises et grenier à fourrage pour deux grandes voitures, puits, places bandes, hydrant, citerne, et tuyaux pour eaux chaude et gaz dans toute la bâtisse, terrain cour pavée en pierres plates, etc., et connue par le numéro municipal 113 rue St-Charles.
2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Laharpe, Broad, Dergenois et Columbus, désigné par le No 34 de l'ilet No 17, lequel dit lot mesure trente-et-un pieds quatre pouces de face à la rue Laharpe sur une profondeur de cent huit pieds entre lignes parallèles.
3° Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent situé sur le bord du Lac Pontchartrain, en face du lot No 8. Laquelle portion de terre forme le coin nord-est de l'Avenue du Lac et de la rue Mercier, commençant à un point à peu près à trois cent quatre-vingt-quatre pieds de distance de la ligne du Nouveau Canal, et puis s'étendant sur la dite Avenue du Lac, cent pieds de face sur une profondeur sur le lac, ensemble avec tous les droits d'atterrissements ou de batteries attachés à la dite portion de terre comme une propriété de devanture
4° Tous les droits, titres et intérêts du dit insolvable John B Lallande à l'usage d'occuper jusqu'au 9 novembre, A. D., 1902, de morceau ou portion de terre, quarante pieds par cent pieds de l'emplacement sur la côté intérieur de la levée de protection au Lake End du nouveau Canal, entre la place maintenant ou anciennement occupée respectivement par Thomas H. Handy et John Antrobus, sous ordonnance No 4,128, série d'Administration, adoptée par le Conseil de la Ville de la Nouvelle-Orléans, le 9 novembre 1882. Sur le dit morceau de terre il y a un joli "boat house" de plaisir.
5° Tout, et particulièrement ce certain lot ou morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans la ville de Trenton, dans la paroisse Ouachita, Etat de la Louisiane, connu et désigné comme le No Vingt neuf, sud, et face de quatre-vingt pieds à la rue Chiborne et s'étendant dans le fond entre lignes parallèles, à peu près cent soixante pieds.
6° Ce certaine terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et privilèges y appartenant, situés dans le comté Ouachita, paroisse Union, Etat de la Louisiane, et désignés comme suit, savoir :
Le terrain No un formé le coin des rues Main et Front et a soixante-quinze pieds de façade sur chaque rue.
Le terrain six et sept ont soixante-quinze pieds de façade rue Front et s'étendent en arrière de soixante quinze pieds ; le tout au nord de la rue Main. La moitié ouest du terrain No 4 a trente-sept pieds et demi sur cent cinquante pieds de profondeur rue Main au nord.
7° Le tout et en particulier les morceaux de terre situés dans la dite paroisse Union, en cet Etat, et tous les droits, passages et privilèges qui s'y trouvent et décrits à peu près, comme suit, savoir :
Un morceau de terre situé au Nord-Est quart du Nord-Est quart de la section dix-septième, comté vingtième Nord, latitude quatre Est ayant environ trois cent vingt pieds Ouest de l'ancienne ligne de section, le long du chemin Arkansas, rue Main, puis de là s'étendant au Sud jusqu'au Rocky Branch.
Au haut de cette dite Rocky Branch au chemin Arkansas et au, le long du chemin Arkansas à l'endroit commencé et ayant huit acres.
8° Le quartier nord-est, la moitié nord du quartier sud-est, et la moitié sud du quartier nord-ouest, de la section No 17, comté No 20 nord, latitude 4 est, et ayant à peu près 320 acres.
9° Le tout et en particulier un quart indivis de l'intérêt du dit John B. Lallande dans la propriété foncière et après décrits, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages et privilèges qui s'y trouvent et qui y appartiennent, situés dans la paroisse East Baton Rouge, en cet Etat, savoir : Le premier lot prend à proximité d'un chêne blanc avec un X, coin sud-est anciennement du morceau de terre Bird, près de la ferme Bernard. De là, Nord 16° 30' Ouest, 527 toises mesure française ou 51 chaînes mesure américaine, à un poteau à trou creux marqué d'un X. Le coin nord-est du dit morceau de terre coin nord-ouest du dit morceau de terre, à partir de là, mesurant 79° 12' et 21' nord. mesurant 521 toises mesure française, ou 50 chaînes et quatre anneaux, mesure américaine, à un point au coin du premier morceau de terre, de là, s'étendant sud 10° 30' est, mesurant 520 toises, mesure française, ou 54 chaînes et 23 anneaux, mesure américaine, à un chêne blanc marqué d'un X, coin sud-est du dit morceau de terre et puis vers l'ouest 79° 31, est mesurant 520 toises, mesure française ou 50 chaînes et quatre anneaux ayant trois-cent-soixante arpents de terre environ.
Le carré No 28 de cette partie de la ville de Baton Rouge nommée Hicky Duncan & Mathe Town. Le carré No 27 de cette partie de la ville de Baton Rouge nommée Hicky Town. Deux terrains numérotés deux et trois tracés dans cette partie de la ville de Baton Rouge nommée Spanish Town, chacun ayant quatre arpents.
Deux terrains Nos 4 et 11 du carré No 54, dans le comté Beauregard, en la ville de Baton Rouge.
Le tout et séparément la moitié, la part et l'intérêt dans un morceau ou portion de terre avec tous les droits, voies et privilèges y appartenant et spécialement tous les droits d'alluvion ou d'accroissement de la batture y appartenant, comprenant un corps de batture d'environ huit acres mesures superficielles sur la limite sud-ouest de la ville de Baton Rouge, dans la paroisse d'Est Baton Rouge, dans cet Etat, ayant une façade de deux et deux tiers d'arpents sur le fleuve Mississippi et borné au nord par cette rue dans la dite ville de Baton Rouge connue comme le Boulevard Sud ; à l'est par le Chemin Public connu comme le Fleuve ou Chemin de la Côte, au sud par les terres de la Compagnie de Briqueterie de Baton Rouge, et à l'ouest par le dit fleuve Mississippi.
Conditions—Un tiers ou plus comptant ; le reste à un et deux ans de crédit à partir du jour de la vente, avec intérêt de six pour cent par an jusqu'à maturité, et si non payés alors, huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement ; garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur, la clause pénale de cinq pour cent honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès et toutes les clauses usuelles. L'acquéreur assumera le paiement en sus de l'enchère de toutes les taxes sur la dite propriété décrite pour l'année 1890. L'acte de vente pardevant M. C. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
1er juin—1 3 8 15 22 29—juil 2 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jno. B. Lallande vs ses créanciers.

No 29,164—Cour Civile de District—Division A.

Le "Classens Cotton Compress," anciennement la première presse à coton construite à la fonderie de Scott, et dans les Reding Iron Works, Reding, Pennsylvania,

Reconnue comme la plus grande et la plus puissante presse à compression du monde (sauf une semblable à Galveston, Texas.)

PAR D. E. MORPHY, encanteur, il sera vendu, SAMEDI, 28 juin 1890, à midi, si pas avant à une vente privée, rue Franklin, entre Euphrosine et Calliope, en vertu d'un ordre de l'honorable Thomas C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, adressé à Eugène Soniat, syndic de la susdite insolvabilité le 22 mai 1890.
Le Classens Cotton Press, anciennement la première de toutes, provenant de la fonderie de Scott, des Reding Iron Works, Reding Pennsylvania, bien connue comme la plus grande et la plus puissante des presses à comprimer le coton du monde (sauf une semblable à Galveston Texas.) Il y a trois bouilloires, chacune de 46 pouces de diamètre, 27 pieds de longueur, avec deux tuyaux de 17 pouces—tout le fer est d'une épaisseur de 5/8me de pouces du meilleur rebutté de Pennsylvanie. Quant elle fonctionne, son action, haut et bas, se fait en moins de moitié du temps que ne le font des autres presses, ayant la vapeur et des soupapes d'échappement de dimension double et des cylindres de renvoi capables de donner une pression de 140,000 livres sur le dos des presses (sortes.)
Cette presse, alors qu'elle ne faisait qu'un service ordinaire, a fourni à des navires des chargements de 22,545 livres de coton (régistre.)
Un de ses principaux avantages est sa grande puissance de doubler le coton ; tandis qu'elle possède tous ces avantages sur les autres presses, elle ne consume pas plus de combustible qu'aucune autre. [illegible] La presse est actuellement prête à être vue à la "Classens Cotton Press", en ville, rue Franklin, entre Euphrosine et Calliope.
Conditions—10 pour cent du prix de l'adjudication, comptant sur les lieux ; le reste [illegible] en plus comptant ; le reste à un et deux ans de crédit, portant 8 pour cent d'intérêt par an avec lien sur la propriété et sécurité de la ville approuvée.
L'acte de vente pardevant M. C. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 mai—27 juin 1 8 27 28

LEON QUEYROUZE & CO.,

EPICIERS EN GROS.

—Importateurs de—

VINS ET LIQUEURS

—Marchands de—

[illegible]